



AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 1054-2

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1054-2 décrétant une tarification pour la réfection des infrastructures sur la rue Groulx et sur une partie de la 3^e Avenue située entre la rue Guy et le boulevard Sainte-Anne a été adopté par le Conseil municipal le 13 mai 2025.

Le règlement numéro 1054-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Marie-Eve Charron
Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe